

<p>Nom et coordonnées de l'école : Ecole maternelle d'Yvrac 2 bis avenue de Gourrèges 33370 Commune : YVRAC</p>	<p>PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE 1^{ER} TRIMESTRE</p> <p>Date : jeudi 17 octobre 2019</p>
---	---

Circonscription ENTRE DEUX MERS

Présents :

Président(e) - (directeur d'école) : Mme CEZARO

Inspecteur de l'éducation nationale : M. GAY

Equipe enseignante :	Mme DALET, Mme CHARRIER, Mme RUEFF, Mme ROUGER, Mme CEZARO
Le maire ou son représentant :	Mme BRISSON : 1 ^{ère} adjointe chargée des services de l'enfance, de la jeunesse, de l'éducation Mme REQUER : adjointe M. BOBULSKI : 2 ^{ième} adjoint chargé des bâtiments
Les représentants de parents d'élèves :	Titulaires : M. BERTOLDI, Mme BRUGIER LESGOURGUES, Mme KOCAK, Mme TEMPLIER MME MAHE, co-présidente de l'association APEY
DDEN :	Mme GOBILLARD
Invités (personnel municipal,...) :	Mme TOKSOY : ATSEM M. FERNANDEZ : Directeur du Pôle Enfance

Excusés :

M. DANG : maire, M. GAY : IEN, Mme LOPEZ-NADAL, Mme ROY, Mme SALECKI représentants de parents suppléants, Mme GILLES : présidente de l'APEY, Mme BARRAU : coordinatrice enfance et jeunesse

Début du conseil d'école : 18h00

Secrétaire de séance : Mme RUEFF

Fonctionnement et rôle du conseil d'école et présentation de ses membres.

Lors des élections du vendredi 11 octobre, 8 parents d'élèves de l'APEY (Association des Parents d'Elèves d'Yvrac) ont été élus : 4 titulaires (un par classe) et 4 remplaçants.

Le taux de participation a été de 55,83% (58,9 % l'année dernière).

La composition du bureau de l'association accompagnée de la photographie de ses membres ainsi que celles des représentants élus seront affichées sur le panneau d'informations extérieur de l'association.

EDUCATION NATIONALE

I) Fonctionnement de l'école :

L'effectif à la rentrée était de 106 élèves inscrits : 35 PS, 25 MS, 46 GS répartis de la façon suivante :

- classe 1 : Mme DALET : 27 PS,
- classe 2 : Mme CHARRIER et Mme ROUGER : 25, 8PS et 17 MS,
- classe 3 : Mme RUEFF : 25, 8 MS et 17 GS,
- classe 4 : Mme CEZARO et Mme ROUGER : 29 GS dont un élève bénéficiant d'une Accompagnante d'Elève en Situation de Handicap (Mme FELIX).

a) Règlement intérieur et Charte de la Laïcité : après lecture du règlement antérieur, les paragraphes concernant les jours d'APC, l'aménagement du temps de présence à l'école maternelle des élèves de PS, les entrées/sorties et la vie scolaire sont modifiés.

Le règlement auquel sera annexée la charte de laïcité sera communiqué aux familles qui devront attester qu'ils en ont bien pris connaissance. Merci de relire attentivement le paragraphe « Vie scolaire », peu de vêtements sont marqués, certaines tenues ne sont pas adaptées aux activités scolaires.

b) Sécurité à l'école :

- Deux exercices incendie sont obligatoires dans l'année scolaire ; le premier qui doit être réalisé dans le 1^{er} mois s'est déroulé le 19/09, l'évacuation a été réalisée en 2 minutes.
- Les Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) sont mis à jour chaque année et transmis à la DSDEN, à la gendarmerie ainsi qu'à la mairie et font chacun l'objet d'un exercice pour lequel un compte-rendu est rédigé et transmis à l'assistante de prévention rattachée à notre inspecteur de l'Education Nationale. Un exercice PPMS « attentat intrusion » a été réalisé le jeudi 10 octobre. Il s'est fait sous forme de jeu avec une simulation d'intrusion par l'intérieur et l'extérieur de l'école. Un exercice PPMS « risques majeurs » sera réalisé avant le 21 février.
- Il est demandé à la municipalité et à l'école élémentaire de nous prévenir lorsqu'un adulte extérieur à l'école est autorisé à y rentrer.

c) Hygiène et santé à l'école :

- les visites médicales des élèves de GS sont ciblées car le secteur du médecin scolaire (le Dr Clouet) est trop important. Elle reçoit les familles au CMS de Cenon. Pour les élèves de PS et MS, comme l'année dernière, les puéricultrices vont être amenées à effectuer les bilans de santé à l'école maternelle, les dates ne sont pas encore fixées.
- Pédiculose : comme indiqué dans le règlement intérieur, pensez à vérifier régulièrement les têtes de vos enfants, à traiter si nécessaire et à informer l'école.

d) Budgets municipaux : Depuis le dernier conseil d'école, sur notre budget 2019 (80€ x 105 élèves) soit 8400€, nous avons dépensé 3013,13€ pour l'achat de jeux et matériels pédagogiques, 749 € pour du matériel de motricité, 3771,83€ en fournitures scolaires, 500€ pour financer le projet « poésies sonores ». Comme chaque année, le matériel de l'école est mutualisé pour éviter des dépenses superflues. Le spectacle de Noël sera également mutualisé avec les partenaires (RAM et crèche) afin d'en diminuer le coût.

e) Fonctionnement et état financier de l'année 2018/2019 de la coopérative : Mme DALET est mandataire de la coopérative scolaire. Ce budget fonctionne par année scolaire. Les comptes, validés par deux parents d'élèves vérificateurs, ont été communiqués au mois de septembre à la section départementale de l'OCCE à laquelle la coopérative est affiliée. Au 31 août, le solde du compte était de 6442.44€
Les entrées : 6809,90 € (cotisations 950€, vente des photographies scolaires 2262€, fête de l'école 3532.90).
Les dépenses : 8859,61€ (dont 4540,99€ pour financer des sorties et projets pédagogiques),

f) Demande d'utilisation des locaux scolaires : nous remercions la municipalité qui autorise l'école à utiliser les locaux de la maternelle en dehors du temps scolaire pour les ateliers parents/enfants des samedis 19 octobre et le 21 mars 2020, pour la fête de l'école le vendredi 12 juin 2020, et également pour l'organisation de formations de l'Education Nationale aux enseignants quelques mercredis.

II) Communication

- a) Parents/ Enseignants :** les informations circulent par le biais du dossier de liaison qui doit être consulté régulièrement par les familles. La réunion parents / enseignantes du 30/09 a permis de communiquer avec les familles sur le fonctionnement global de l'école en lien avec le périscolaire dans une première partie, puis sur le fonctionnement de chaque enseignante dans sa classe. Les parents qui le souhaitent peuvent demander des rendez-vous individuels à l'enseignante de leur enfant.
- b) Parents / Direction :** la directrice peut recevoir les parents sur rendez-vous, de préférence le jeudi. La demande peut en être faite par téléphone 05 56 38 67 84 ou mail : e.mat.yvrac@ac-bordeaux.fr.
- c) Parents /Mairie :** les familles peuvent demander un rendez-vous avec Mme Brisson par téléphone au 05 56 06 68 78 ou mail : yvrac.mairie@wanadoo.fr

III) Projets et vie de l'école

a) **Axes généraux du projet d'école** : rédigé pour la période 2016-2020 en cohérence avec le projet académique, il privilégie trois axes pour lesquels des objectifs sont définis et des actions envisagées :

Axes du projet	Objectifs spécifiques	Fiches actions envisagées
<i>Coopération avec le collège du réseau, avec les parents d'élèves et les partenaires pour la réussite scolaire.</i>	- créer des conditions favorables pour faire vivre une communauté scolaire.	1- accueil des nouveaux élèves et de leur famille. 2- action passerelle avec le RAM et la crèche. 3- parcours culturel et projet REAPP 4- ouverture de l'école : l'inscrire dans un environnement social par des temps partagés.
<i>Les modalités arrêtées pour le travail d'équipe au sein des différents cycles, du cycle 1 au cycle 3.</i>	- Construction, mise à jour et harmonisation d'outils dans le cadre de réunions hebdomadaires régulières. - Mise en commun de ressources et de ressources numériques.	5- Mise à jour des progressions en fonction des programmes 2015. 6- Construire le carnet de suivi. 7- Création d'une bibliothèque des ressources numériques de chaque enseignant partagée. 8- Inventaire des ressources de l'école (livres, jeux, ressources numériques) pour une utilisation progressive sur le cycle.
<i>La cohérence des parcours scolaires des élèves de la PS à la fin du cycle 3</i>	- construire des parcours citoyen, scientifique et artistique et culturel.	9- Créer des documents mémoire de ces parcours à transmettre.

- les actions 1, 2,3 et 4 sont reconduites,
- l'action 7 est réalisée,
- les actions 5,6 et 8 se poursuivent,
- l'action 9 est mise en place cette année pour le parcours culturel avec la création d'un carnet culturel qui sera transmis d'une classe à l'autre et qui recueillera les traces de toutes les rencontres artistiques.

b) **Projets de classe en lien avec le projet d'école** : la liste des projets déjà finalisés pour cette année scolaire a été diffusée dans les dossiers de liaison.

- Pour le parcours culturel et les temps partagés :
 - o Les élèves de MS et GS se sont rendus à une exposition de peintures et sculptures au Festival d'Ici Danse de Saint-Germain du Puch puis ont assisté à un spectacle de danse contemporaine inspiré d'une des peintures de l'exposition.
 - o Isabelle Bailly, plasticienne a exposé dans l'école des œuvres sur le thème du cirque (temps partagé avec les familles à l'accueil), elle a mené en octobre des ateliers avec tous les élèves de l'école. Elle animera un atelier parents/enfants le samedi 19/10.
 - o Deux sorties au cirque sont prévues en janvier/février : le cirque Gruss et le chapiteau en hiver.
 - o Maud Langlois proposera une exposition au mois de février dans l'entrée de l'école, également sur le thème du cirque et animera des ateliers autour de la technique du gaufrage.
 - o Toujours sur le thème du cirque, la Smart Cie viendra proposer des ateliers « cirque » en mars puis en mai.
 - o L'école accueillera les grands parents pour la fête des rois.
 - o Le projet de littérature de jeunesse LTR permettra un travail par niveaux au sein de l'école et des échanges avec des classes de l'élémentaire.

Les autres actions du projet d'école concernant le travail d'équipe seront également poursuivies.

c) **Accueil périscolaire** : le lien entre l'école et les temps périscolaires fonctionne plutôt bien, quelques réajustements sont réalisés à chaque fois que nécessaire pour permettre aux élèves de vivre le mieux possible ces temps de transition (cantine, NAP, APC, accueil du matin et du soir). Les enseignants sont responsables des élèves de 8h20 à 12h et de 13h50 à 16h30.

IV) Parcours de l'élève

a) Dispositifs d'aide : le Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté

Le rôle du RASED est de contribuer, avec les parents et les enseignants, à prévenir ou à réduire les difficultés (passagères ou durables) éprouvées par les élèves. Seule Mme Boyer, psychologue scolaire appartient à notre RASED.

Basée à Sainte-Eulalie, elle se déplace sur les écoles d'Yvrac à la demande des familles qui peuvent la contacter directement ou sur le conseil d'une enseignante au 05 56 06 81 05.

b) Activités Pédagogiques Complémentaires

Elles se déroulent sur la pause méridienne de 13h20 à 13h50 avec des petits groupes d'élèves qui varient selon les besoins les lundis, mardis et vendredis.

c) Liaison GS / école élémentaire

Les élèves de GS bénéficient en fin d'année d'un échange sur une demi-journée avec les CP en vue de la rentrée suivante. Une rencontre sportive est organisée GS et CP. Sur des projets ponctuels, des rencontres peuvent se produire avec des élèves de l'école élémentaire. En 2019, les élèves de l'école élémentaire ont illustré des poésies réalisées par les élèves de la maternelle.

MAIRIE

I) Travaux réalisés : nous remercions la municipalité pour les travaux ou équipements réalisés :

- pendant l'été, une cloison a été réalisée dans la classe 1, ce qui permet une meilleure isolation phonique et une utilisation mutualisée de l'ancien dortoir pour les classes 1 et 2. Il faudrait prévoir un store sur la partie vitrée pour le temps de repos.
- les tracés vélos ont été réalisés par les employés municipaux.

II) Projet d'aménagement de la cour : les jeux n'ont pas été installés comme cela avait été prévu en juin. La municipalité doit consulter le représentant de la société pour définir l'implantation au sol.

III) Projet d'aménagement de la salle informatique : les étagères demandées ont été posées par les employés municipaux, les meubles n'ont pas été commandés. La demande est réitérée pour finaliser ce projet d'aménagement.

IV) Nouvelles demandes :

- o Rénovation du sol et des murs de la **salle de motricité** et ajout d'un placard pour le rangement du matériel de motricité.
- o Renouvellement des porte-manteaux du couloir,

Un chiffrage sera fait pour évaluer le coût des travaux demandés.

V) Qualité de l'air : la mairie doit désigner un prestataire. Une formation des personnels sera nécessaire pour procéder aux mesures. Ces dernières permettront d'évaluer le moment le plus adéquat pour aérer.

VI) Sens de circulation : après un temps d'adaptation, le nouveau sens unique, installé dans un souci de sécurité aux heures d'entrée et de sortie, est bien respecté. Il est proposé d'avancer le sens interdit à la hauteur du parking en dessous de la salle des fêtes pour faciliter la circulation.

Fin du conseil d'école : 20h00

Prochain conseil d'école aura lieu le : jeudi 6 février 2020

Fait à Yvrac, le 04/11/2019

la Directrice, Mme Cezaro
Présidente du Conseil d'École

Le Secrétaire de séance, Mme Rueff

